



AR Prefecture

005-200034502-20240228-2024_020-DE
Reçu le 05/03/2024

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 28 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-trois février 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 3

Mme Emilie DROUHOT, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2

Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSERVOIR DU FONTENIL – LOT N°1 – AVENANT N°1

Monsieur le Maire

Rappelle que le Conseil Municipal a retenu l'entreprise FESTA TP pour les travaux de renouvellement du réservoir du Fontenil par délibération n°2022_051 du 27 avril 2022.

Rappelle que pour des raisons techniques, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a souhaité modifier certains éléments au BPU. Des ajustements de travaux ont été nécessaires lors de l'exécution du marché public et qu'à cette issue un avenant doit être établi. La modification du marché initial n'entraîne pas de modification substantielle au marché. Le présent avenant a pour origine des circonstances imprévues intervenues pendant la réalisation des travaux et ayant entraîné des modifications techniques. Toutefois, ce dernier n'a pas d'incidences financières sur le montant du marché public.

	Candidats retenus	Montant HT	Avenant HT	Total HT
Lot 1 Construction du réservoir	FESTA TP	375 235,00 €	0,00 €	375 235,00 €
Lot 2 Travaux d'adduction d'eau potable	FESTA TP	89 699,23 €		89 699,23 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code de la commande publique,
Vu le code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver l'avenant n°1 au marché public relatif au renouvellement du réservoir du Fontenil (lot n°1) de l'entreprise FESTA TP.

ARTICLE 2. Charger Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier.



AR Prefecture

005-200034502-20240228-2024_020-DE
Reçu le 05/03/2024

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **05 MARS 2024**
Affiché ou publié le : **01 MARS 2024**

Ainsi fait et délibéré le 28 février 2024
Pour copie conforme

Le Maire



Laurent DAUMARK

